



Rapport D'activité

URPS
Masseurs-Kinésithérapeutes

2022



Introduction

Une équipe au service
de la kinésithérapie, de
la santé publique et des
besoins des patients.



URPS MKL PACA



Inscrire la kinésithérapie au cœur de la
politique de Santé Publique

Table des Matières



04

- Edito

Valoriser l'expérience issue de la crise sanitaire

06

- Une équipe au service de la profession, des patients et de la santé publique

En 2022, la dynamique intersyndicale qui ne se dément pas assure la stabilité politique nécessaire à l'inscription de notre action dans le temps long.

08

- Fluidifier le parcours patient

La version 2.0 de l'annuaire des spécificités est en ligne. L'URPS MKL PACA est déjà en train de préparer la suite.

10

- Poursuivre l'effort de formation pour améliorer l'offre de soins

L'URPS MKL PACA, même si elle n'a pas vocation à se substituer aux organismes de formation, propose régulièrement des formations répondant à un enjeu de santé publique et pour lequel il n'y a pas d'offre de formation suffisante.

12

- Renforcer le soutien apporté aux réseaux

De longue date la kinésithérapie s'est organisée en réseaux pour renforcer l'offre de soins dans des domaines spécifiques. L'URPS MKL PACA collabore et apporte son soutien à ces réseaux.

18

- La RAAC séduit de plus en plus d'établissements

Pilier majeur du virage ambulatoire la RAAC rencontre un grand succès auprès des établissements hospitaliers de la région PACA.

22

- Inscrire notre action au sein de l'exercice coordonné

Élaborer les parcours de soins coordonnés implique que les structures qui oeuvrent à cette élaboration soient elles-mêmes capable de coordonner leurs actions et leurs réflexions.

23

- Création du prix du meilleur mémoire de santé publique

Afin de sensibiliser les futurs professionnels aux enjeux de santé publique auquel notre système de santé doit répondre

28

- Une gestion rigoureuse et efficiente de nos finances

Malgré une CURPS en baisse, les comptes de l'URPS demeurent sains et équilibrés.



Julien AUTHEMAN

Président de l'URPS**Délégué régional SNMKR**

François RANDAZZO

Secrétaire Général de l'URPS**Président du syndicat Alizé**

Jean François TESSIER

Trésorier Adjoint de l'URPS**Président FFMKR 06**

Edito

Riche des expériences acquises tout au long de cet épisode inédit de crise sanitaire, l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Provence Alpes Côte d'Azur a entamé l'année 2022 avec la ferme intention de valoriser cette expérience singulière en intégrant ces nouveaux enjeux à nos process ainsi qu'à nos réflexions.

La gestion de crise a démontré, si cela était encore nécessaire, l'importance de la capacité de notre système de santé à identifier les ressources professionnelles afin de mettre en relation le professionnel de santé en capacité de répondre aux besoins de soins du patient. C'est un des axes principaux sur lesquelles nous travaillons au sein de l'URPS notamment au travers de notre annuaire des pratiques spécifiques qui est en phase de finalisation. Cet annuaire est le premier volet de notre travail visant à fluidifier le parcours du patient. Nous travaillons actuellement aux volets suivants, notamment en évaluant la faisabilité de la mise à disposition des professionnels et des patients d'une plateforme de rendez-vous en ligne.

Au cours de l'année 2022, l'URPS a également poursuivi son action en termes de formation, en identifiant les carences de l'offre de soins dans certaines pratiques spécifiques en kinésithérapie et en proposant des formations pour pallier ces carences concourant à améliorer l'accessibilité de nos concitoyens à notre système de santé. Une des actions de formations qui a obtenu le plus de succès, du fait des demandes importantes consécutives à la crise sanitaire, est la formation concernant la prise en charge des patients présentant des symptômes prolongés du COVID 19. Notre URPS, forte de sa stabilité politique liée à la dynamique intersyndicale intelligente qui la caractérise, est une force de proposition et d'action reconnue au sein de la région PACA. Cette force est potentialisée grâce aux liens robustes que nous avons tissés avec nos partenaires institutionnels et les représentants des autres professions de santé. C'est avec la même détermination que nous mettrons nos compétences et notre disponibilité au service de nos patients et de notre système de santé tout au long de l'année 2023.



Une équipe au service de la profession, des patients et de la santé publique

Notre URPS porte, depuis 2019, une vision intersyndicale qui nous permet de bénéficier d'une stabilité politique et d'inscrire la construction de nos actions dans le temps long. Cette véritable synergie au niveau des ressources humaines de chacune de nos structures syndicales garantie aux kinésithérapeutes de la région PACA une utilisation efficiente des ressources qu'ils abondent au travers de la CURPS.

Le Bureau



Julien AUTHEMAN
Président



Pierre Antoine GAU
Vice-Président



Jean Fabien LAZARO
Vice-Président



François RANDAZZO
Secrétaire Général



Émilie THOMAS
Secrétaire Générale
adjointe



Maurice RAMIN
Trésorier



Jean François TESSIER
Trésorier adjoint

Les élus



Hélène BOUCHET



Fabienne BOURG



Nathalie BREUQUE



Stéphanie CARCENAC



Cyril CASTALDO



Julien DEMEY



Laura ESENTATO



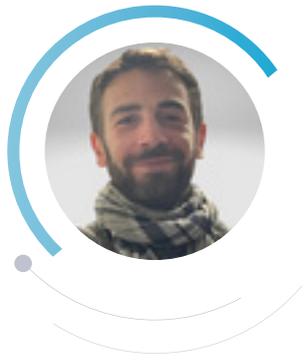
Vincent GENSAC



Lisa GOFFENY



Philippe LOUCHEUX



Didier MATRAY



Alexandre PRATESI



Sandra ROSSOTTI



David WOLFF

Et...

Rodolphe BIZET

Alexis CRIVELLO

Gilles LAMBERT

Fluidifier le parcours patient

Une des principales problématiques auxquelles est confronté notre système de santé est la difficulté à permettre au patient d'identifier, dans les délais les plus courts possibles, le professionnel de santé disponible le mieux armé pour le prendre en charge. La kinésithérapie ne déroge pas à cette règle et l'URPS MKL PACA a mis en place un annuaire des pratiques préférentielles des masseurs-Kinésithérapeutes afin d'améliorer cette situation.

Une version 2.0 de l'annuaire lancée en décembre 2022...

Trouver le bon prestataire informatique à même de concevoir la nouvelle version de l'annuaire des pratiques préférentielles n'a pas été une mince affaire. Dès que nous avons commencé à travailler avec le nouveau prestataire nous avons pu démarrer l'élaboration du nouvel annuaire et faire évoluer les pratiques préférentielles exercées par les kinésithérapeutes. Ce travail a concerné aussi bien les spécificités d'exercice que les matériels spécifiques que peuvent utiliser les masseurs-kinésithérapeutes dans le cadre de leur exercice.

Cette mise à jour majeure de l'annuaire des pratiques de l'URPS MKL PACA est consécutive à l'évolution, en février 2021 de la liste des spécificités reconnues par l'Ordre des kinésithérapeutes. Ce travail de cohérence concernant la dénomination des pratiques spécifiques est primordial pour conserver la lisibilité de l'annuaire des pratiques aussi bien pour les kinésithérapeutes qui intègrent leurs pratiques spécifiques à leur espace personnel que pour les utilisateurs de l'annuaire (autres professionnels de santé, centres de soins, patients, etc...) qui doivent pouvoir identifier aisément la compétence ou le matériel recherché. Le dernier trimestre 2022 a permis d'effectuer une phase de tests destinée à éliminer les bugs, avant le lancement officiel de la version 2.0 de l'annuaire le 02 décembre 2022.



Spécificités d'exercice versus pratiques préférentielles



Un certain nombre de spécificités ont été reconnues par l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (avis CNO N°2021-02). Pour pouvoir se revendiquer d'une spécificité d'exercice, un masseur-kinésithérapeute doit avoir suivi une formation en rapport avec l'une des spécificités d'exercice reconnue par le CNO. Cette formation doit comporter un volume d'enseignement de 80 heures minimum et avoir été délivrée par un organisme de formation continue signataire de la charte de l'Ordre relative aux organismes de formation. Cependant, les spécificités ne couvrent pas l'ensemble des pratiques pour lesquelles le kinésithérapeute peut développer une compétence particulière. C'était notamment le cas pour la prise en charge des symptômes prolongés du COVID pour laquelle l'URPS a formé de nombreux professionnels. Pour que les utilisateurs de l'annuaire des pratiques préférentielles des kinésithérapeutes de la région PACA puisse trouver facilement les professionnels formés nous avons ajouté cet item dans l'éventail des pratiques préférentielles proposées. Pour prendre connaissance de la liste des spécificités d'exercice suivez le lien suivant : <https://bit.ly/3NW4BA4>

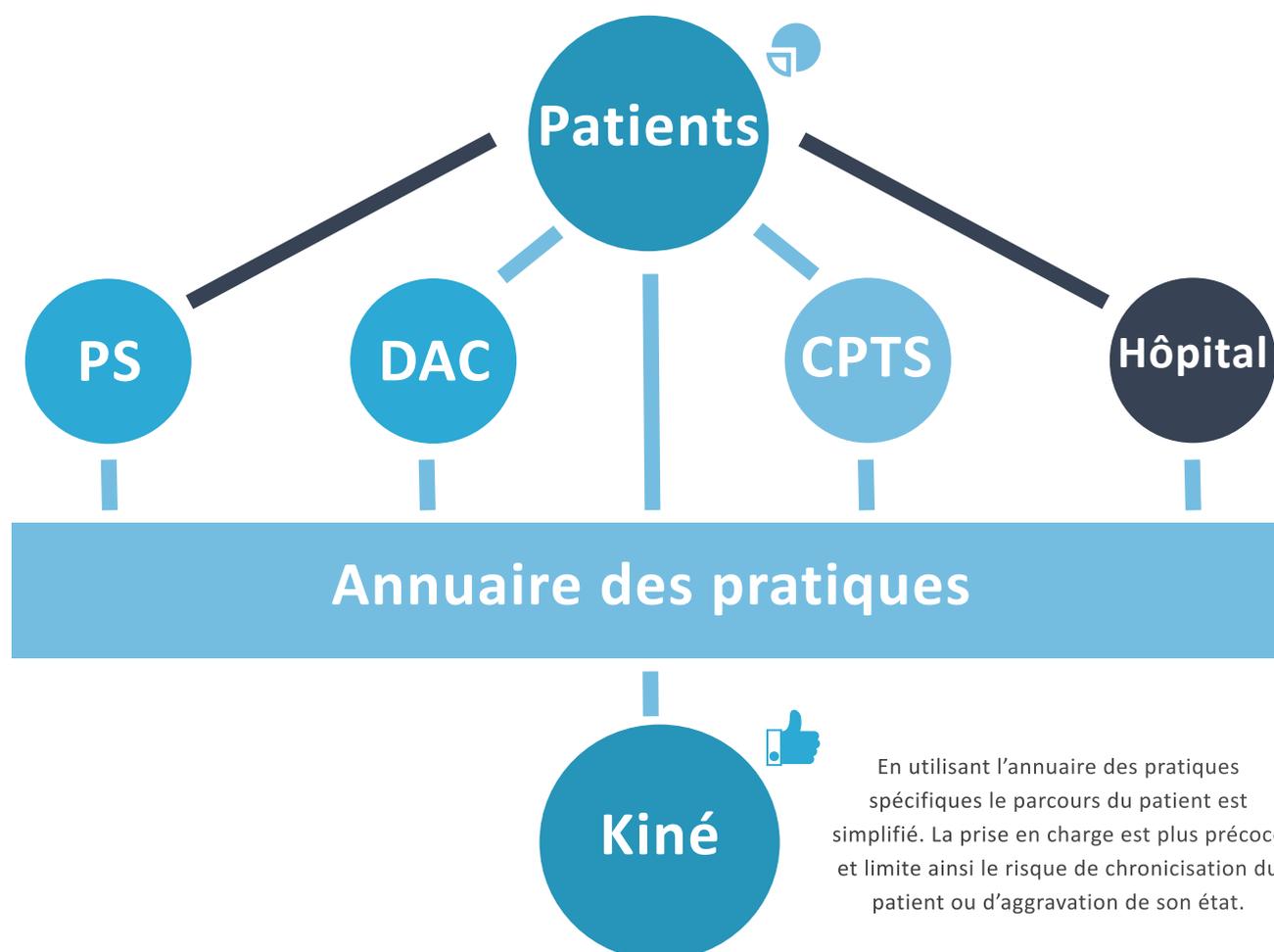
Quand une pratique préférentielle émerge et mériterait d'être intégrée à la liste officielle des spécificités d'exercice une demande est introduite en ce sens auprès de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes.

Un outil à déployer auprès des différents acteurs...

Si l'outil a reçu un excellent accueil auprès des différents interlocuteurs à qui nous avons pu le présenter, un travail de longue haleine nous attend afin de le rendre incontournable auprès des kinésithérapeutes, mais également auprès des autres professionnels de santé, des établissements de santé et des patients. Le numérique en santé est un domaine foisonnant de nouvelles initiatives. Un des enjeux principaux est d'harmoniser les pratiques et les outils pour conserver la cohérence globale du parcours numérique du patient. Le développement des différentes structures dédiées à la coordination des soins est également une dimension à prendre en compte pour positionner correctement cet outil dans le paysage du système de santé de la région PACA. Au fur et à mesure de l'installation des CPTS et de la montée en puissance des DAC nous multiplions les communications en leur direction pour les sensibiliser à l'existence de cet outil qui peut être très utile pour répondre à leur problématique d'orientation des patients.

...Et dont il faut élargir les possibilités pour répondre encore mieux aux besoins des patients

Nous sommes déjà en train de travailler à l'élargissement des possibilités offertes par cet annuaire en étudiant la faisabilité de le compléter pour permettre aux patients de solliciter un rendez-vous en ligne avec le praticien qu'ils auront trouvé via l'intermédiaire de l'annuaire.

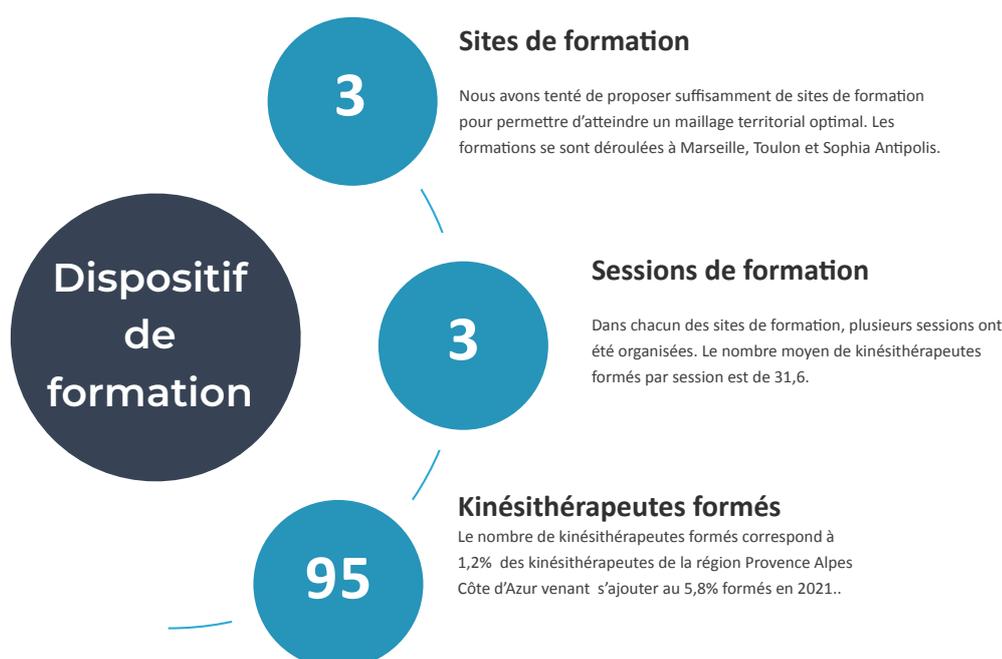


Poursuivre l'effort de formation pour améliorer l'offre de soins

L'article R.4031-2 du Code de la Santé Publique définit les missions des Unions Régionales des professionnels de santé. Un de ces points précise que les URPS participent à la mise en oeuvre du Développement Professionnel Continu. Nous n'avons pas vocation à nous substituer aux organismes de formation continue qui remplissent leur office, néanmoins quand il apparaît un déficit sur un territoire, ou dans des circonstances exceptionnelles comme cela a pu être le cas pendant la pandémie, nous intervenons afin de répondre à une demande de prise en charge non pourvue.

Les kinésithérapeutes acteurs à part entière de la stratégie Tester, Tracer, Isoler...

Dans la lancée de la pandémie, nous avons programmé au dernier trimestre 2021 trois nouvelles sessions de formation concernant les tests de dépistage PCR. Ces trois formations ont réuni 95 participants qui viennent s'ajouter au 477 formés au cours de l'année 2021. La pandémie s'étant progressivement éteinte au cours du premier trimestre 2022 nous n'avons pas organisé de nouvelles sessions de formation sur ce thème. Dans l'éventualité d'un retour du COVID 19 ou d'une autre pathologie de même type la région PACA pourrait compter sur 572 kinésithérapeutes formés à la pratique des test PCR.



La prise en charge des symptômes prolongés du COVID-19, une demande qui ne faiblit pas...

La crise sanitaire s'éloignant, les demandes concernant des renforts de kinésithérapeutes formés à la prise en charge dans les services de soins intensifs se sont progressivement éteintes. Ce n'est pas en revanche le cas des demandes concernant la prise en charge des symptômes prolongés de la COVID-19 qui auraient concerné plus d'un million de personnes suite à un épisode de COVID-19.

Comme en 2021, l'URPS MKL PACA a confié à Frédéric Xavier, chercheur à l'INSERM et doctorant en Neurosciences au CNRS de Marseille, le soin de délivrer cette formation. Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la revue de littérature réalisée pour documenter ce travail, celle-ci a été mise à disposition sur le site internet de l'URPS MKL PACA. Cela porte à 250 le nombre de kinésithérapeutes formés à ce type de prise en charge.

92

Kinésithérapeutes formés

Deux nouvelles sessions de formation ont été organisées en visioconférence les 15 janvier et 26 mars.

La demande de prise en charge concernant des patients atteints de symptômes prolongés du COVID 19 restant présente, nous envisageons de programmer de nouvelles sessions de formation au cours de l'année 2023.



...Formation CPIAS sur l'hygiène des cabinets.

La formation organisée par l'URPS MKL PACA et délivrée par le Docteur Jean-Christophe DELAROZIERE, responsable du Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux soins (CPIAS) de la région PACA a été suivie par 26 kinésithérapeutes le 28 avril 2022. Nous avons des inquiétudes par rapport à l'intérêt que cela susciterait chez les kinésithérapeutes mais il y a eu un nombre important d'inscriptions malgré nos craintes. De nouvelles sessions seront proposées en 2023.

26 Kinésithérapeutes formés

De nouvelles sessions seront organisées en 2023 afin de diffuser ces règles de bonnes pratiques hygiéniques au sein des cabinets de kinésithérapie. La crise sanitaire a été un facteur déclenchant d'une prise de conscience à ce sujet.

26

Renforcer le soutien apporté aux réseaux

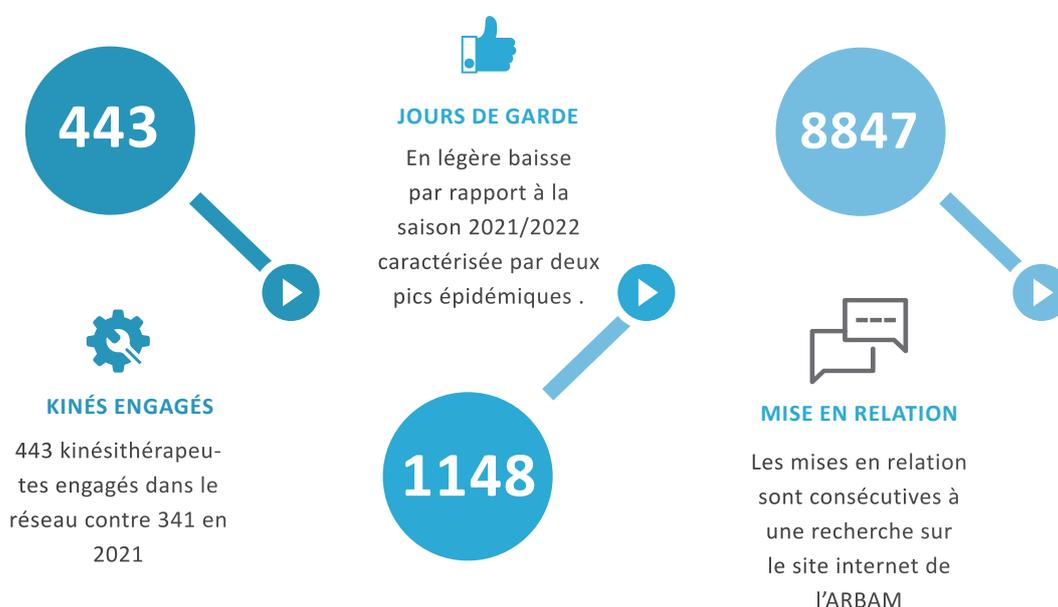
Pour renforcer l'offre de soin dans des domaines spécifiques, la kinésithérapie s'est organisée de longue date sous la forme de réseaux de soins. Ces réseaux participent à l'amélioration de l'offre de soin tant au niveau de la formation des professionnels que d'un point de vue organisationnel. L'URPS MKL PACA collabore de façon très étroite avec la plupart des différents réseaux de soins présents sur le territoire de la région PACA, notamment l'ARBAM PACA pour les prises en charge en kinésithérapie respiratoire et les pathologies chroniques, KROSS pour le sport Santé, le réseau Périnatal Med pour ce qui concerne la périnatalité et enfin Le Réseau des Kinés du Sein (RKS) pour la prise en charge des femmes atteintes ou ayant été atteintes d'un cancer du sein.

L'ARBAM PACA : un rôle réaffirmé dans la gestion des pics épidémiques...

L'automne 2022 a été caractérisé par une épidémie précoce de bronchiolite d'une gravité exceptionnelle. Cette épidémie a provoqué un encombrement très important des services de soins intensifs pédiatriques. En outre, la médecine de ville a également été fortement impactée .

Le 22 novembre 2022, le ministère a diffusé une directive concernant les mesures d'assistance à apporter au système de santé pendant l'automne et l'hiver 2022-2023. Le ministre de la Santé et de la Prévention a appelé tous les territoires à mobiliser toutes les ressources extra-hospitalières disponibles (dont les kinésithérapeutes) pour venir en aide aux services hospitaliers de pédiatrie :

En PACA, une cellule de gestion de crise a été mise en place au sein de l'ARS par le Dr MUNOZ en collaboration avec les URPS MK et ML PACA. L'ARBAM a été désignée comme la solution opérationnelle et un rôle de sentinelle lui a été attribué au travers les kinés du réseau.



Test de permanence de soins en kinésithérapie les week-ends et jours fériés tout au long de l'année sur la Métropole Aix-Marseille

L'objectif poursuivi est d'offrir une égalité de l'accès au soin par une permanence des soins ambulatoires et une prise en charge de proximité en kinésithérapie les jours fériés et le week-end pour l'ensemble du territoire afin d'éviter le passage aux urgences et de favoriser la sortie de l'hôpital par l'existence d'une prise en charge ambulatoire de qualité en toute sécurité par des professionnels formés.

Cette expérimentation participe à l'élaboration d'un parcours de soins en adéquation avec les besoins du patient, en favorisant le recours aux modes de prise en charge en ambulatoire et en encourageant une meilleure coordination des acteurs de santé. Cela contribue à l'amélioration de l'efficacité du système de soins.

Les Chiffres clés



L'ARBAM PACA et l'URPS MKL PACA : une synergie au service de l'amélioration de l'offre de soins...

La collaboration entre l'ARBAM PACA et l'URPS MKL PACA s'inscrit dans le temps long. Celle-ci permet de potentialiser les actions de chacune des structures en s'appuyant sur les réseaux relationnels respectifs de ces deux entités. Cela permet également de mutualiser certaines ressources pour le développement de projets communs comme cela a pu être le cas pour la réalisation de l'affiche à destination des médecins et du grand public concernant la prise en charge de la bronchiolite.

Les kinésithérapeutes s'investissent dans le développement du Sport Santé au travers du réseau KROSS...

Le développement du Sport Santé fait partie des axes choisis dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens au travers de l'item « la participation au développement du plan sport-santé bien-être et à la réadaptation par le sport ». Les kinésithérapeutes, forts de leur implantation territoriale et de leurs plateaux techniques sont les interlocuteurs naturels des patients qui s'inscrivent dans une démarche de reprise d'activité physique avec une optique d'amélioration de leur santé. L'URPS MKL PACA collabore avec l'association loi 1901 KROSS pour démocratiser la pratique du Sport auprès des 8000 kinésithérapeutes de la région PACA et de leurs patients.

Si la pertinence du déploiement du sport santé dans une optique d'amélioration de la santé de nos concitoyens n'est plus à démontrer, ce déploiement nécessite de relever de véritables défis en termes de couverture territoriale de l'offre de sport santé et d'adaptation de l'exercice des kinésithérapeutes à ce mode d'exercice différent.

Pour autant, les kinésithérapeutes disposent d'atouts indéniables pour être des acteurs majeurs du déploiement du sport santé dans la région PACA. Ils bénéficient d'une couverture territoriale très vaste et disposent, la plupart du temps, de plateaux techniques permettant de proposer des Activités Physiques Adaptées diverses et variées. Enfin, les patients qui sont le cœur de cible du déploiement du sport santé, sont bien souvent déjà pris en charge dans des cabinets de kinésithérapie. La relation de confiance entre ces patients et leur kinésithérapeute doublée du fait qu'ils fréquentent déjà régulièrement le cabinet de kinésithérapie constituent des facteurs déterminants pour les inciter à se lancer dans la prise en charge sport santé et pour améliorer leur observance de cette prise en charge.

L'association KROSS s'attache à apporter des solutions "clés en main" pour accompagner les kinésithérapeutes qui souhaitent se lancer dans l'encadrement d'activité sport santé : formations, affiches, réunions de sensibilisation sont autant de moyens pour informer de l'existence de ce type de pratique et de rassurer sur sa complexité administrative supposée.

...Les actions marquantes de 2022

Février 2022 : Développement de circuits de proximité en activité physique adaptée au sortir de l'hospitalisation dans les suites de la réadaptation cardiaque du service de cardiologie du centre hospitalier de Toulon Sainte Musse en collaboration avec le docteur TARTIERE.

Mars 2022 : Ecriture d'une convention en partenariat avec l'ARBAM avec pour objectif de repérer les kinésithérapeutes des Bouches du Rhône aptes à recevoir, au sortir de l'hôpital, des patients pour un bilan APA, inclure le bilan numérisé développé avec la société DENE0 et faire adopter le bilan numérisé au sein de ILHUP.

Mai 2022 : Participation à la manifestation sport santé “les parcours du cœur” à Toulon.

Juin 2022 : Participation à la journée ONCO PACA CORSE et soins de support APA

Juillet 2022 : Écriture d'une convention avec le réseau ILHUP en partenariat avec l'ARBAM

Septembre 2022 : Adoption du bilan fatigue du réseau ONCO PACA CORSE

Octobre 2022 : Participation à la soirée Inter URPS au parc des sports de Toulon en présence de l'ARS

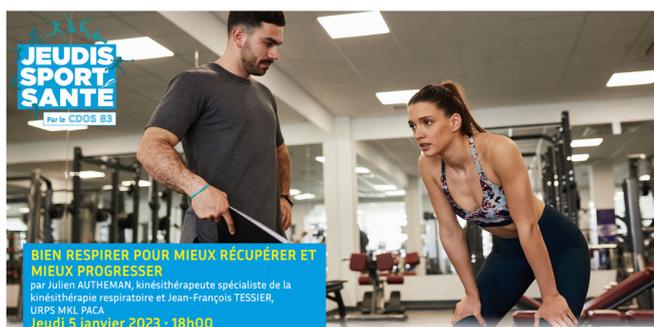
Décembre 2022 : Participation à l'émission “les jeudis de la santé” sur le thème “Savoir respirer pour mieux progresser en activité physique”



SPORT SUR ORDONNANCE



Une Activité Physique Adaptée à votre état prescrite par votre médecin



Présentiel
à la Maison Sport Santé 83
133, Boulevard Général Brosset - Toulon

Distanciel
en visioconférence
uniquement sur inscription



Partenaires institutionnels
URPS, CNMSS, Le Département, Agence Nationale du Sport, Agence Nationale de la Santé

INSCRIPTION GRATUITE
04 94 46 01 92
contact@maisonsportsante83.fr



Une collaboration étroite avec le réseau Périnat Med...

L'URPS MKL PACA est un soutien actif au réseau Périnat Med. Nous sommes représentés au sein du Conseil d'Administration de l'association via un de nos élus, Jean Fabien LAZARO.

Le Réseau Méditerranée est un réseau de périnatalité qui couvre la région PACA ainsi que la Corse et la principauté de Monaco.

Il a pour mission de coordonner et de soutenir les professionnels de santé pour accompagner au mieux le projet préconceptionnel, le déroulement de la grossesse, les conditions de la naissance, le bien-être de l'enfant, de ses parents et le suivi des plus vulnérables.

L'URPS met régulièrement ses locaux à disposition de l'association pour que celle-ci dispense des formations aux kinésithérapeutes libéraux membres du réseau Périnat Med.

Nous sommes en relation étroite avec Hélène LINSOLAS, kinésithérapeute coordinatrice du réseau Périnat Med.

Une nouvelle collaboration avec le Réseau des Kinés du sein RKS...

À l'occasion d'octobre rose L'URPS MKL PACA et RKS ont débuté une collaboration avec une campagne commune pour mettre en valeur le rôle du kinésithérapeute dans l'accompagnement des femmes ayant souffert, ou souffrant, d'un cancer du sein. Cette campagne insiste sur les différents champs de la prise en charge kinésithérapique de cette pathologie et délivre un certain nombre d'informations méconnues la concernant.

Le cancer du sein est le cancer le plus courant et la principale cause de mortalité par cancer chez les femmes en France, avec une incidence croissante. Malgré cela, la mortalité diminue grâce aux progrès du dépistage et des traitements. Des facteurs de risques incluent des antécédents familiaux, des facteurs personnels comme l'âge, une exposition prolongée aux hormones, et des facteurs environnementaux.

Le diagnostic peut être fait par dépistage, autopalpation ou examen clinique. Les traitements varient et peuvent inclure la chirurgie, la chimiothérapie, la radiothérapie ciblée, l'hormonothérapie et l'immunothérapie.

Quel rôle pour le kinésithérapeute en sénologie ?

Dans le domaine de la sénologie, le kinésithérapeute intervient dès l'annonce du diagnostic de cancer du sein. Il gère les diverses séquelles des traitements, dont les troubles tissulaires, les dysfonctionnements de l'épaule/rachis, le lymphœdème, les douleurs et la fatigue. Les lymphœdèmes sont en baisse grâce aux progrès de la chirurgie.

Le kinésithérapeute fournit une prise en charge globale et complexe nécessitant une formation spécifique, incluant la veille sanitaire, les soins tissulaires, cicatriciels, lymphatiques, la kinésithérapie respiratoire, les massages, et l'activité physique adaptée. En cas de reconstruction mammaire, le kinésithérapeute soutient la patiente tout au long du processus.

Qu'est-ce que le RKS ?

Lancée en Mars 2020 à Bordeaux, l'Association du Réseau des Kinés du sein rassemble en France plus de 900 kinésithérapeutes formés à la prise en charge du cancer du sein. Elle offre un annuaire accessible aux patientes, organise des webinaires mensuels pour partager et mettre à jour les connaissances, et assure un engagement qualitatif du kinésithérapeute selon une charte d'adhérent. Elle favorise aussi la communication interprofessionnelle grâce à des référents départementaux. Ces éléments contribuent à optimiser la prise en charge des patients.

Ce réseau joue un rôle primordial dans la prise en charge des patientes atteintes d'un cancer du sein. La campagne de communication commune à l'occasion d'octobre Rose qui a été la première pierre de notre collaboration appelle de futures actions qui pourront se situer au niveau de l'accès aux soins, de la formation ainsi que de la sensibilisation des professionnels de santé ainsi que des patients à cet accompagnement des femmes affectée par un cancer du sein.

2022

Octobre Rose...

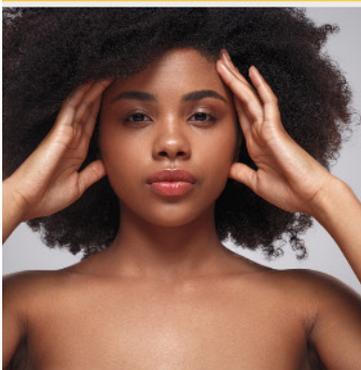


- > 1er cas de cancer chez la femme
- > 1ère cause de mortalité par cancer en France
- > 58 000 nouveaux cas détectés par an
- > 1 femme sur 8 est touchée, a été touchée ou sera touchée
- > Une mortalité en baisse (dépistage - évolution des traitements)
- > Un taux de survie stable, 87% après 5 ans

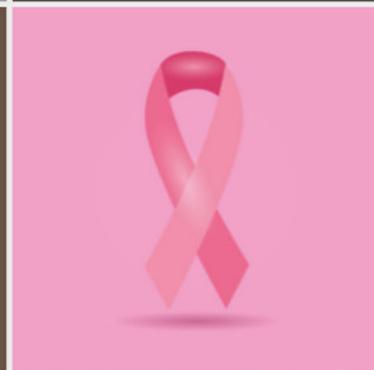


Le cancer du sein, une affaire de femmes ?

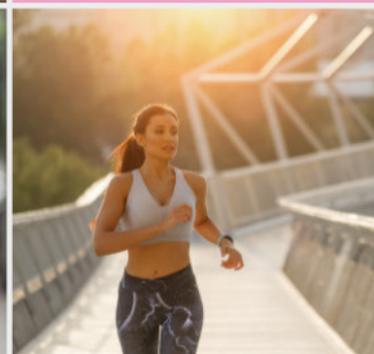
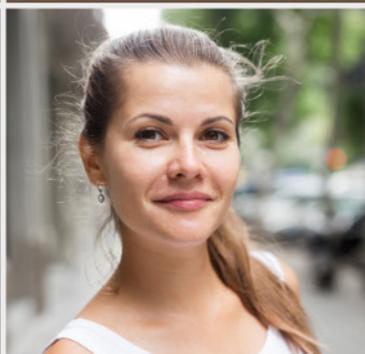
Pas seulement ! N'oublions pas, chaque année, environ 1% des cas de cancer du sein concernent les hommes, soit environ 550 personnes en France.



- Quels sont les facteurs de risques ?
- Antécédents familiaux
 - Facteurs de risques personnels
 - Facteurs de risques environnementaux



- Modes de découverte et diagnostic :
- Dépistage organisé (de 50 à 74 ans) et individuel => Mammographie et échographie
 - Autopalpation
 - Palpation lors d'un examen clinique systématique
 - Découverte fortuite



La RAAC séduit de plus en plus d'établissements

Depuis sa conception par le Professeur Henrik Kehlet et son équipe danoise dans les années 1990, la RAAC a connu une expansion significative, tant en termes de publications académiques que d'adoption par des établissements médicaux en France et ailleurs dans le monde. L'intérêt pour cette approche ne cesse de croître. Elle est un véritable pilier du virage de la tendance vers les soins ambulatoires..

En considérant le rôle primordial que tient la kinésithérapie au sein de la RAAC, l'URPS MKL PACA a poursuivi son implication en faveur d'une expansion de la RAAC au sein des différents territoires de la région PACA au cours de l'année 2022.

La récupération améliorée après chirurgie (RAAC) est une approche de prise en charge globale du patient favorisant le rétablissement précoce de ses capacités après la chirurgie, que celle-ci soit orthopédique, bariatrique, thoracique ou oncologique. Le patient garde un rôle actif dans cette approche.

L'URPS MKL PACA, dans le cadre de l'amélioration et l'évolution de l'organisation de l'offre de soins, favorise l'inclusion des MK libéraux de PACA dans la phase de pré-habilitation et dans la continuité de l'acte chirurgical en suivant le patient tout au long de sa prise en charge, améliorant ainsi l'observance du traitement kinésithérapique post-opératoire.

L'URPS MKL PACA met à disposition des établissements hospitaliers publics et privés des kinésithérapeutes formés, référencés et ayant adhéré à la charte de pré-habilitation à la chirurgie.

Le patient bénéficie ainsi d'une prise en charge dans les 72 heures suivant l'annonce de la chirurgie programmée.

Les actions RAAC de l'URPS MKL PACA en interprofessionnalité :

En 2022 l'URPS MKL PACA a formalisé l'installation du protocole RAAC avec deux nouveaux établissements.

7 Juin 2022 : Soirée RAAC au Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus Saint-Raphaël

8 décembre 2022 : Soirée RAAC à la polyclinique des Alpes du Sud à Gap

D'ores et déjà des contacts sont pris en 2023 avec de nouveaux établissements pour déployer ce dispositif dans le plus grand nombre de territoire possible :

Septembre 2023 : Centre Hospitalier Joseph Imbert à d'Arles

Octobre 2023 : Centre Hospitalier de Digne-les-bains

Octobre 2023 : Centre Hospitalier Universitaire de Nice

Novembre 2023 : Centre Hospitalier d'Aubagne



Soirée Réhabilitation Améliorée Après Chirurgie

M. MAHIEU (DIRECTEUR)
Dr LACROIX (Anesthésiste)
Dr LE COZ (Chir. Membre inf.)
Dr FILIPPI (Pdt CPTS du Gapençais)
M. GAU (VP URPS MK PACA)
Mme LEFORT (Kinésithérapeute)
M. OUVRARD (Kinésithérapeute)
M. BOURDAUD (Kinésithérapeute)
Mme CARTIER (Kinésithérapeute)
M. LAZARO (Pdt de l'ARBAM PACA)



19H00

8 DÉCEMBRE 2022

POLYCLINIQUE DES ALPES DU SUD _ 3/5 RUE A.CORONAT, GAP



Soirée
R
A
A
C
Réhabilitation
Améliorée
Après
Chirurgie

18h45 : Accueil des participants

19H00 – 19H10 : Introduction, mot d'accueil

Pierre Antoine GAU - VP URPS MK PACA

19H10 – 19H20 : Qu'est-ce que la RAAC ?

(PA Gau Vice-Président URPS MK PACA et kinésithérapeute libéral à Cannes)

19H20 – 19H30 : RAAC de l'épaule et anesthésie : actualité et mise en pratique. (Dr LACROIX Anesthésiste)

19H30 – 19H40 : RAAC de l'épaule et chirurgie. Dr CHARRE - Chirurgien à GAP)

19H40 – 19H50 : La place de la kinésithérapie dans la RAAC de l'épaule. Mme Amélie LEFORT et Florian OUVRARD Kinésithérapeutes à GAP)

19h50 – 20H00 : RAAC du membre inférieur et chirurgie : actualité et mise en pratique (Dr LE COZ - Chirurgien du Membre inférieur à GAP)

20h00 -20h10 : La place de la kinésithérapie dans la RAAC du membre inférieur (Olivier BOURDAUD et Julie CARTIER - Kinésithérapeutes à GAP)

20h10-20h20 : La CPTS du Gapençais : présentation des missions au sein du territoire. (Julie Boutelet - Coordinatrice de la CPTS du Gapençais)

20H20 – 20H30 : Exemple de maillage territorial via un réseau de kinésithérapeutes (Jean-Fabien LAZARO - Président de l'ARBAM PACA)

20h30 – 20H40 : Conclusion, Remerciements et buffet (Pierre Antoine GAU - VP URPS MK PACA)

Jeudi 8 DÉCEMBRE 2022-19h00-22h00

CLINIQUE DES ALPES DU SUD

3/5 RUE ANTONIN CORONAT 05000 GAP



Inscrire notre action au sein de l'exercice coordonné

Afin d'optimiser l'efficacité des soins dispensés par les divers professionnels de santé, une meilleure coordination est indispensable. L'URPS MKL PACA s'investit dans son rôle d'acteur du développement de l'exercice coordonné en soutenant l'établissement de ces structures et en favorisant leurs communications avec les kinésithérapeutes. Dans de nombreux cas, que ce soit au sein des CPTS ou des DAC, les membres de l'URPS MKL PACA font partie des conseils d'administration de ces structures. Ce travail s'ajoute judicieusement aux efforts de coordination interprofessionnelle menés au sein de l'interpro URPS PACA.

Un soutien actif en faveur du développement des CPTS...

L'URPS MKL PACA joue pleinement son rôle dans le développement des CPTS dans la région de Provence Alpes Côte d'Azur. Tout d'abord en délivrant des conseils aux masseurs-kinésithérapeutes qui nous demandent des renseignements sur les CPTS. Ces conseils peuvent orienter vers une structure déjà existante ou en cours de formation si le territoire concerné dispose déjà de ce type de structure, ou suggérer de se rapprocher des professionnels de santé de la zone concernée pour démarrer un projet de CPTS en l'absence de structure existante. En outre, nous relayons souvent, via notre liste de diffusion et nos réseaux sociaux, les informations que les CPTS nouvellement créées ou en cours de création souhaitent partager avec les kinésithérapeutes de leur territoire. Enfin, un grand nombre des élus de l'URPS MKL PACA sont impliqués, voire parfois à l'initiative de la création de la CPTS de leur lieu de pratique.

...Et une participation active au sein des bureaux des différentes DAC

L'URPS MKL PACA a intégré les bureaux de différents Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) afin de contribuer au mieux à l'articulation des différents niveaux de coordination sur l'ensemble du territoire de la région Provence Alpes Côte d'Azur. C'est notamment le cas dans le DAC Cap Azur Santé où nous siégeons déjà ainsi que dans le DAC C3S que nous sommes en train d'intégrer.

Pour que ces nouveaux dispositifs puissent atteindre leur pleine efficacité, il est essentiel qu'ils soient bien identifiés par les professionnels de santé ainsi que par les autres niveaux de coordination. C'est tout naturellement que nos élus ont investi ces structures afin d'apporter leur concours à leur intégration et au développement de leurs activités. Au niveau régional, une articulation optimale entre les différentes structures participant à l'organisation du soin est la condition sine qua non pour proposer aux patients une prise en charge efficace et une entrée simplifiée dans le parcours de soins.

Accompagner les praticiens face à l'épuisement professionnel...

Depuis 2019, les URPS de la région PACA, avec le soutien de l'ARS PACA ont créé Med'Aide interURPS afin d'apporter des solutions ainsi qu'un accompagnement aux professionnels de santé de la région PACA. Ce dispositif d'entraide par les soignants, pour les soignants, a pour but de prévenir l'épuisement professionnel par des actions sur le terrain et sensibiliser des guetteurs-veilleurs.

Dégradations des conditions d'exercice, crise sanitaire, problèmes financiers ou familiaux, maladie, les causes qui peuvent être à l'origine de l'épuisement professionnel d'un soignant sont multiples. Quand la problématique n'est pas identifiée à temps, le professionnel peut alors basculer dans le Burn Out, il devient alors plus long et plus compliqué de rééquilibrer l'équation. Ce dispositif s'appuie sur une permanence sociale téléphonique (SYNEXIAL) pour permettre à tout soignant libéral en difficulté d'avoir accès, en toute confidentialité vis-à-vis de ses pairs, à une assistante sociale dans le but de l'informer et de l'accompagner dans la résolution de ses problématiques sociales ou de l'orienter vers le professionnel adapté, qu'elles soient d'ordre privées ou professionnelles. Ce support a été particulièrement adapté pendant la période d'épidémie de COVID-19 qui a simultanément aggravé les difficultés des professionnels de santé tout en augmentant l'isolement.

Med'Aide propose également d'organiser des réunions d'information et de sensibilisation pour faire connaître ce dispositif dans toute la région PACA et inciter les professionnels de santé à rejoindre ce réseau d'entraide et à devenir des guetteurs veilleurs. Med'Aide peut intervenir lors de congrès, de réunions d'associations, proposer des fiches actions sur les outils permettant de PRENDRE SOIN DE CEUX QUI SOIGNENT dans les CPTS, MSP, ESP.



Création du prix du meilleur mémoire de santé publique...

L'URPS MKL PACA a décidé de créer, à destination des étudiants en kinésithérapie, le prix du meilleur mémoire de santé publique. Tout au long de l'année 2022 nous avons travaillé à la constitution d'un comité de lecture ainsi qu'à l'élaboration d'une grille de correction.

Des discussions ont été entreprises avec les différents IFMK de la région PACA afin de les informer de notre démarche.

La première remise des prix devrait avoir lieu au mois de juin 2023. Il est, à notre sens, pertinent, de sensibiliser les futurs professionnels aux nombreux enjeux de notre système de santé.

Inscrire notre action au sein de l'exercice coordonné

Une grande soirée inter URPS dédiée à l'exercice coordonné...

Élaborer les parcours de soins permettant de mieux coordonner l'action des différents professionnels de santé autour des besoins du patient implique que les structures qui œuvrent à cette élaboration soient elles-mêmes capable de coordonner leurs actions et leurs réflexions.

Le 20 octobre dernier, au cœur du palais des sports de la ville de Toulon, les URPS de PACA ont pu en faire une démonstration magistrale en organisant une soirée interprofessionnelle destinée à échanger autour de la création de parcours de soins adaptés aux besoins du patient.

Deux parcours ont été présentés par les représentants des différents URPS : à savoir le parcours cancer du sein et le parcours personnes âgées. Enfin, une présentation était faite sur les Maisons Sports Santé ayant développé l'APA et les actions de prévention dans leur parcours.

Comme en témoigne les photographies, la salle était comble et les échanges furent passionnés et passionnants.

Les relations avec les "institutionnels" sont également une des clés de la réussite d'une organisation efficiente de notre système de santé, de ce point de vue là également la soirée a été un succès puisque nous avons eu le plaisir d'accueillir Marion CHABERT la directrice des soins de proximité de l'ARS PACA.

La transformation de notre système de santé est un défi collectif qui nous imposera de solutionner des problématiques complexes. Le chemin sera semé d'embûches, mais la ferveur de la dynamique interprofessionnelle, dont on a pu voir un très bel exemple à l'occasion de cette soirée, laisse peu de doute sur le fait que des solutions pertinentes et structurantes émergeront de ces collaborations.





JEUDI 20 OCTOBRE 2022
à partir de **19h30**
Au palais des sports Jauréguiberry

Les URPS de PACA vous invitent à une soirée interprofessionnelle afin d'échanger et de **créer un parcours de soins adapté aux patients.**



En présence des
joueurs du
Rugby Club Toulonnais

Envie d'y participer ?
Remplissez le formulaire
d'inscription en flashant
ce code !



Octobre ROSE

Parcours cancer du sein
Prévention, soins, post cancer
À quel niveau ? Pour quelles actions ?

Parcours personnes âgées
Repérage fragilité, maintien autonomie, prise en charge polyopathie :
À quel niveau ? Pour quelles actions ?

Exercice coordonné
Rappel sur les MPS Sport Santé CPTS ayant développé l'APA dans leur parcours, leurs actions de prévention ?

Avec retours de terrain des professionnels de santé impliqués dans leur parcours



Informer le grand public

Un des enjeux de l'action en Santé Publique à laquelle notre URPS ne déroge pas, est qu'il est nécessaire d'informer le grand public des possibilités offertes par notre système de santé. C'est valable pour les dispositifs nouvellement mis en place mais également pour les processus déjà existant dont on constate qu'ils ne sont pas exploités autant qu'ils le pourraient. Le canal qui, à coût abordable, permet de toucher un panel large de la population est la presse écrite. À deux reprises cette année nous avons publié des communications dans le principal journal régional, La Provence.

Notre campagne inter-URPS Kinésithérapeutes sur la prise en charge post cancer du sein...

À l'occasion d'Octobre Rose, l'URPS MKL PACA a participé avec les autres URPS kinésithérapeutes à une campagne d'information sur la prise en charge kinésithérapique post cancer du sein dans le cadre du Réseau des Kinésithérapeutes du Sein (<https://www.reseaudeskinesdusein.fr/>). Cette campagne met en valeur les apports de la kinésithérapie dans la prise en charge du cancer du sein, aussi bien en termes de prévention que de prise en charge post-chirurgie.

**KINÉSITHÉRAPIE ET RÉÉDUCATION
APRÈS UN CANCER DU SEIN**

**VOUS AVEZ ÉTÉ OPÉRÉE
D'UN CANCER DU SEIN ?
Votre Kiné peut vous aider !**

- Douleurs post opératoires
- Postures
- État de votre peau
- Lymphœdèmes
- Cicatrices
- Raideur de l'épaule
- Activité physique adaptée

Parlez-en ensemble

The infographic features a row of five diverse women at the bottom, each with a pink awareness ribbon on their chest. Below them is a grid of logos for various URPS (Union Régionale des Professions de Santé) organizations, including URPS Kiné, URPS MKL, and others.

Notre campagne multi structure concernant la prise en charge kinésithérapique de la bronchiolite ...

Pourquoi prescrire de la kinésithérapie respiratoire ?

30% des enfants sont touchés par la bronchiolite, 95% d'entre eux ne nécessitent pas d'hospitalisation mais d'un suivi ambulatoire.



Pour permettre aux parents d'apprendre les bons gestes et d'appliquer les conseils d'hygiène.

Le kinésithérapeute assurera une surveillance régulière de l'état clinique de ces enfants et pourra ainsi rassurer la famille.



Le kinésithérapeute pourra faire le triage des cas en fonction de son bilan clinique.

La prise en charge ambulatoire limitera l'engorgement des services d'urgences et des cabinets libéraux de médecins.



Le kinésithérapeute utilisera les techniques de désencombrement bronchique si cela est cliniquement nécessaire.



Provence-Alpes-Côte d'Azur

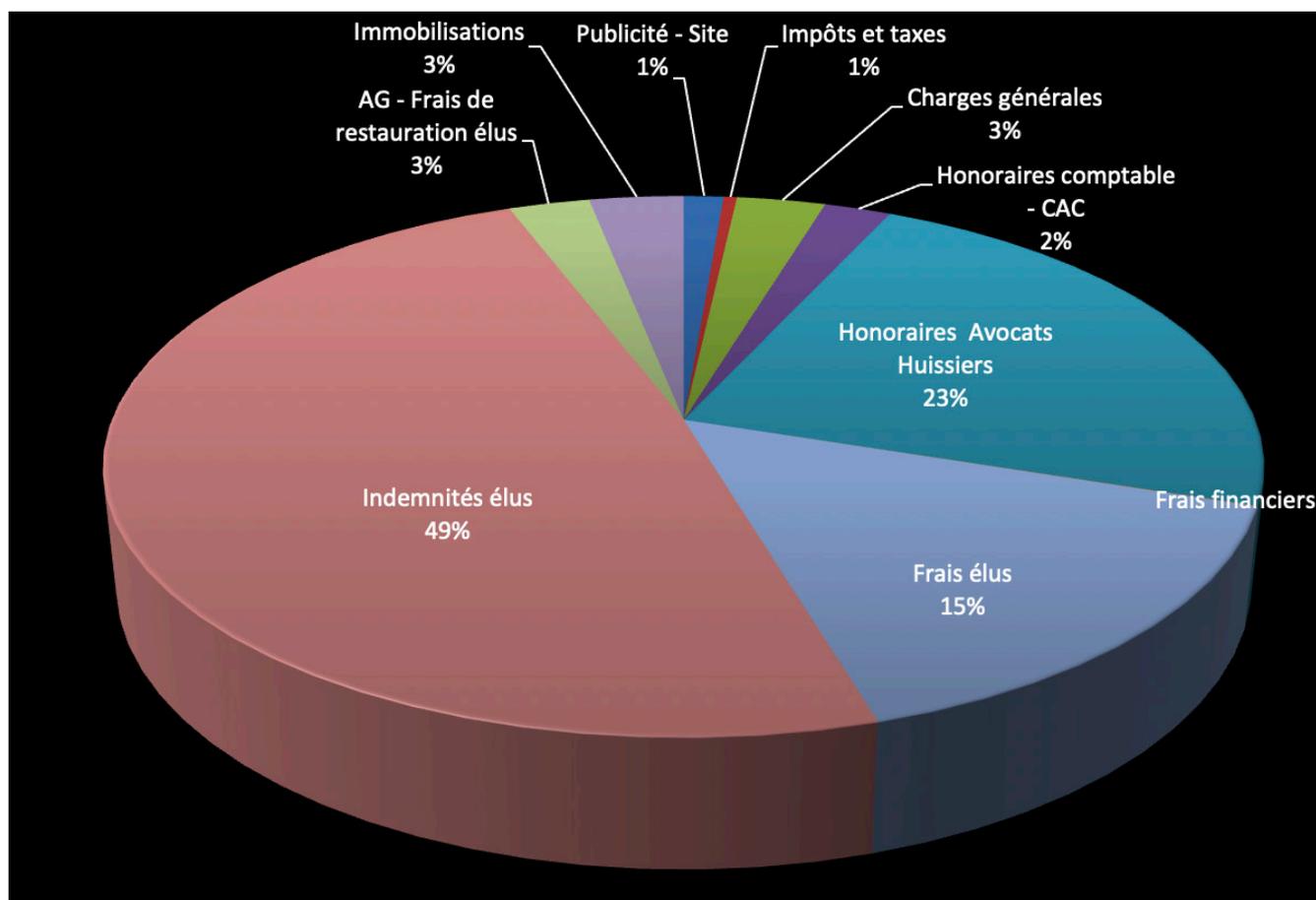


Une gestion rigoureuse et efficiente de nos finances

Comme chaque année, après la vérification des comptes par le commissaire aux comptes et par la commission de vérification des comptes qui est composée de trois élus, un de chaque syndicat, et qui ne sont pas membres du bureau, l'Assemblée Générale prend connaissance du rapport financier, du rapport du commissaire aux comptes et du rapport spécial de ce dernier sur les conventions réglementées. Elle vote alors le quitus au trésorier. Les dépenses sont optimisées et régulées au plus près des missions de santé publique qui nous sont dévolues et dont vous avez pu prendre connaissance des actions dans ce rapport d'activités.

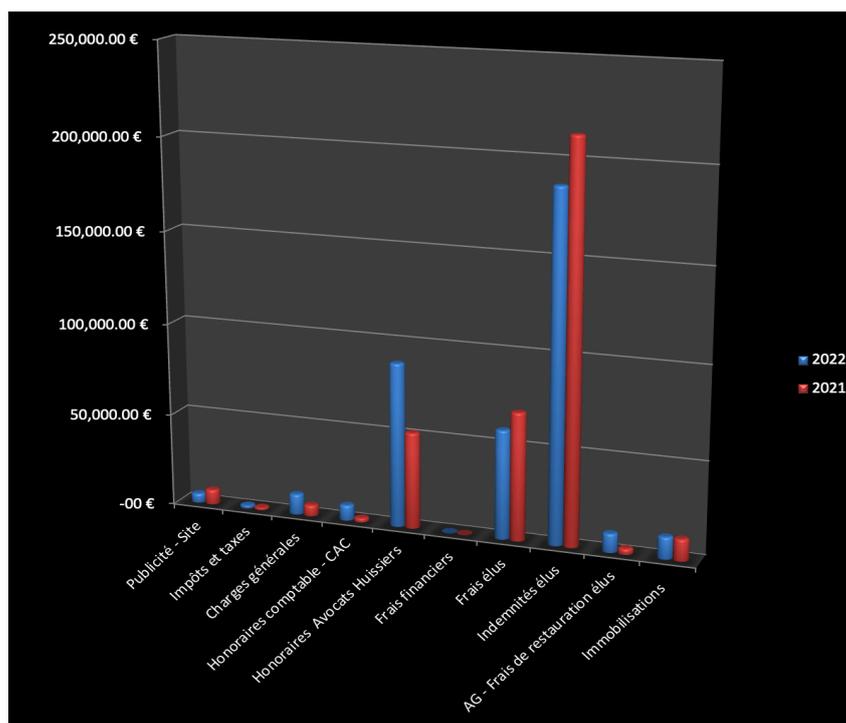
Conformément aux Statuts de l'URPS MKL PACA, les frais et indemnités des élus sont maintenus en deçà du seuil légal de 80% du budget total. Cela représente toutes les dépenses inhérentes à leurs frais de déplacement (dont les réunions inter URPS au siège à Marseille, les réunions ARS régionales et départementales dans les délégations territoriales notamment) et l'indemnisation de leur temps passé sur la base de 37,65 Euros par heure soit environ deux AMK/AMS 8,5.

Répartition des dépenses (Fig. 1)



Les dépenses sont effectuées avec discernement et équilibre. La gestion du budget se veut rigoureuse. Nous œuvrons au fil des ans à améliorer l'efficacité et la bonne gestion des cotisations des kinésithérapeutes libéraux afin que ces dernières puissent avoir un effet positif sur l'économie propre des cabinets libéraux mais aussi sur leur place grandissante dans le système de santé qui, de par nos responsabilités et nos compétences accrues, nous permet de remplir de mieux en mieux nos missions dans l'organisation des soins programmés et non programmés.

Évolution des dépenses (Fig. 2)



Évolution des recettes...

Nos recettes proviennent essentiellement de la CURPS (Contribution aux unions régionales des professions de santé) versées annuellement courant août par l'ACOSS (organisme national de gestion)

CPour compléter nos missions l'ARS a financé une partie de celles-ci avec un CPOM (Contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens) détaillé dans ce rapport d'activités.

Nous n'avons pas prévu encore cette année une diminution de la CURPS (Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé) puisque les dépenses inhérentes aux frais des élections ne redevaient plus en ligne de compte. Nous avons ainsi établi un budget rectificatif à 310 000,00 € sans prévoir le non-paiement l'ACOSS de 34 000,00 €.

La subvention d'exploitation de 275 964,00 €, est en baisse inexplicable par rapport aux années où le reliquat des dépenses liées aux élections de 2021 diminuait de facto cette contribution

Par contre, nous avons, en 2022, argumenté auprès de l'ARS pour une augmentation sensible du CPOM obtenu en 2021. Nous avons reçu au mois de décembre 2022 la somme de 125 000,00 € au lieu des 100 000,00 € accordés en 2021. Ce CPOM permettra à l'URPS MKL PACA d'accroître ses actions dans les missions de santé publique qui font l'objet de ce contrat.



Nous Contacter

URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes
Libéraux de la région PACA



37-39 Boulevard
Vincent Delpuech
13006 Marseille



Téléphone
0491267160



E-mail:
secretariat@urps-mk-paca.org

